

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER du PLATEAU

Lundi 28 novembre 2016
École Caroline Aigle

Présents :

M. Claude BERTRAND, M. Patrick CABON, Mme Maryvonne CLÉMENT-KLEIN, M. Jean-Paul COLLIOT, M. Benoît DECHAMPS, Mme Virginie DELVILLE, Mme Nicole DEMOUGIN, Mme Catherine DESCHATRETTE, M. Jacques FELISAT, M. Patrice HOUDEBINE, Mme Marie-Claire JABBOUR, M. José KLEIN, Mme Emmanuelle LANEEL, M. Michel LERMYTE, Mme Monique LERMYTE, Mme Laura LOCATELLI, M. René LORDON, Mme Jenny MARINARO, M. Jean-Charles MAURICE, M. Gérard MONCORGÉ, Mme Jeanne NAUDET, Mme Martine ONILLON, M. Emmanuel OSERET, M. Guy PERRAGUIN, M. Kacem TABABI, M. Mickaël VIDEAU, M. Jean-Marc WEULERSSE,

Excusés : Mme Françoise de SAINTE-MARIE, M. Laurent MARINARO,

Élus :

M. Grégoire de LASTEYRIE, maire de Palaiseau, conseiller régional d'Ile-de-France, vice-président de la communauté Paris-Saclay,

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Dominique POULAIN, adjoint au maire délégué à l'urbanisme durable,

M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement,

M. André BIASI, conseiller municipal délégué à l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Mme Marie-Françoise POULAIN, conseillère municipale déléguée aux nuisances sonores aériennes,

Services municipaux : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Patrick CABON,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Introduction :

- a) Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint chargé du quartier Le Plateau.

M. CARISTAN fait un point sur le forum annuel des Conseils de quartier du 26 novembre qui fut l'occasion de dresser un bilan de l'année et de présenter deux nouveaux outils que sont les balades urbaines et les journées citoyennes.

Une présentation plus détaillée de ces outils sera proposée à l'occasion du prochain conseil de quartier.

M. CARISTAN remarque que les réunions des Conseils de quartier de Palaiseau sont de plus en plus fréquentées, signe du succès de cette instance participative. Ce nombre croissant de participants implique la nécessité de convenir d'un ordre du jour réaliste pour le format des réunions et d'un temps dédié aux questions diverses. Il est indispensable de terminer les réunions à 23h. Tout sujet non traité sera donc reporté à une réunion du Conseil de quartier ultérieure. Les questions diverses peuvent être adressées au service Vie Locale directement par courriel.

M. CARISTAN annonce la participation de M. le Maire à la réunion de ce soir à partir de 20h30 pour informer le Conseil de quartier sur les points qui sont à l'ordre du jour.

- b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Patrick CABON est président de séance.

c) Validation du Compte rendu de la séance du 19 septembre 2016.

M. WEULEURSSE souhaite qu'apparaisse au compte-rendu un signalement fait sur une difficulté qu'ont les cyclistes à pour rejoindre le Plateau à partir de la passerelle sur la voie rapide.

M. Cabon demande qu'un lien soit ajouté vers le site du Conseil de quartier du Plateau pour le point sur les liaisons douces Plateau/Vallée.

1. Point sur les travaux des commissions

a) Commission Investissement du 10/10/2016

Mme ONILLON, membre de cette commission, laisse la parole à M. CARISTAN pour présenter les 3 projets retenus pour l'année 2016 par la commission Investissements qui s'est réunie et finalisé ses travaux pour cette année le 10 octobre 2016.

Cheminement piéton dans le square du Pileu

- ❖ Matérialisation d'un parcours emprunté par les promeneurs,
- ❖ Entre la rue des Billancourtois/rue du square du Pileu et la rue du lac/rue du square du Pileu,
- ❖ Revêtement en stabilisé et bordures en grès pour les nez de marche,
- ❖ Bordures en grès sur les deux rives du cheminement,
- ❖ Bordures en bois de type rampe disposées en fractionnement,
- ❖ Le chiffrage de cet aménagement s'élève à 39.250 € TTC.

Plantation d'herbes aromatiques en libre service

Des jardinières expérimentales de plantes aromatiques seront réparties sur le territoire de la Ville et seront à disposition des habitants. La commission interquartier a validé la plantation d'herbes aromatiques à titre expérimental, dans chacun des secteurs des Conseils de quartier. Mme ONILLON précise que la commission a accepté de confier les choix des plantes aromatiques et des emplacements aux services techniques. Une communication pédagogique par panneaux sera à prévoir, afin d'informer les habitants sur les plantes aromatiques comestibles, leur usage, et sur la possibilité de se servir. Mme ONILLON ajoute que le Plateau ne dispose pas de jardinières et qu'il sera nécessaire de réfléchir à au moins 2 à 3 emplacements. Une suggestion est faite sur la place Séré de Rivières dans l'écoquartier.

Plaques patrimoniales :

Poursuite du projet impulsé en 2015

Un parcours santé a été chiffré pour information mais le projet est en suspens faute de lieu défini.

La commission Investissement va maintenant devoir réfléchir aux projets 2017. Quels seront les représentants du Conseil de quartier du Plateau ?

b) Commission Dénomination des rues du 17/10/2016

Mme DESCHATRETTE présente les conclusions de la réunion : quatre voies et places nées avec l'aménagement en cours du campus sur le Plateau, attendent d'être nommées. Un appel à participation des Palaisiens a été lancé de juin à septembre via le site de la Ville et le Palaiseau Mag'. Les suggestions devaient avoir un lien avec les sciences ou le territoire.

42 propositions de dénomination ont été présentées à la commission, qui était ouverte au Conseil Consultatif de la Jeunesse (C.C.J.) et la commission devait en sélectionner 11. La plupart des personnalités scientifiques retenues sont récemment décédées et (ou) ont eu un lien avec Palaiseau. Une seule dénomination à caractère territorial a été présentée et retenue : allée des étoiles d'eau, espèce végétale protégée qui a dû être démenagée de la zone d'aménagement. La décision finale pour la dénomination des 4 voiries reviendra au Conseil municipal.

M. le Maire qui vient d'arriver précise que d'autres voies vont être créées dans Palaiseau et feront l'objet de dénomination.

2. Points spéciaux – Actualités :

- a) Point sur le développement du quartier : Modification du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de la réforme du Plan local d'urbanisme (PLU), étude en cours sur le devenir du secteur de la Croix de Villebois, installation éventuelle du site de maintenance du matériel roulant et des infrastructures de la future ligne de métro 18, information sur les forages géothermiques réalisés sur le Plateau et sur la déchèterie de Saclay limitrophe de Palaiseau.

- ❖ Modification du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de la réforme du Plan local d'urbanisme (PLU)

M. de LASTEYRIE informe le Conseil de quartier sur l'objectif d'un PADD .

Il formalise, d'une façon lisible par tous, les orientations stratégiques que la collectivité souhaite mettre en œuvre pour planifier son développement à l'horizon 2025/2030 et à ce titre il conditionne les autres pièces constitutives du PLU.

Le PADD n'est ni un document technique ni opposable à un tiers. Il constitue néanmoins une étape essentielle dans la procédure et le support principal de la concertation.

L'ensemble des pièces constituant le PLU doivent lui être compatibles

Il doit présenter les orientations générales concernant :

- ✓ l'habitat
- ✓ les transports et les déplacements
- ✓ le développement des communications numériques
- ✓ l'équipement commercial
- ✓ le développement économique
- ✓ les loisirs

Il fixe également, depuis la loi ALUR, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Trois grands axes caractérisent le PADD :

Axe 1 : préserver l'identité des quartiers et du cadre de vie de Palaiseau,

Axe 2 : s'inscrire dans un urbanisme durable,

Axe 3 : affirmer l'attractivité du territoire.

M. le Maire invite le public à consulter le site dédié à la révision du PLU <http://www.plu-palaiseau.fr/> qui dispose d'informations précises et des documents téléchargeables.

Une nouvelle phase d'ateliers de concertation aura lieu au premier trimestre 2017 dans le cadre des Conseils de quartier et organisée par le Cabinet conseil «Espace Ville ».

M. POULAIN propose qu'en amont de ces ateliers la commission urbanisme du Conseil de quartier du Plateau puisse être en relation avec le service de Développement Urbain de la Ville en amont de l'atelier du Plateau.

- ❖ Étude en cours sur le devenir du secteur de la Croix de Villebois (entre le rond-point Polytechnique et la ZAC).

M. le Maire rappelle le souhait de la municipalité de voir une gare de la future ligne 18 implantée à proximité de la guérite de Polytechnique sur le rond-point (« ring ») en complément de celle prévue à proximité de l'entreprise Danone. À l'heure actuelle, rien n'est arrêté, d'autant plus que l'État envisagerait une extension de l'opération d'intérêt national (OIN) englobant tout l'écoquartier, le quartier du Haut Pileu et la forêt domaniale, ce qui signifierait que la municipalité n'aurait plus son mot à dire sur la construction de logements dans tout ce secteur.

Il n'y a toutefois toujours pas de traduction juridique d'une telle opération. C'est pourquoi la municipalité a accepté avec d'autres instances locales, le lancement d'une étude qui mettra en évidence ce qui est faisable et acceptable dans ce secteur en matière de construction de logements si, et seulement si, une

gare y est implantée. M. le Maire rappelle sa position défavorable sur l'idée d'une extension maximale de l'habitat (environ 5 000 logements autour de cette seconde gare de la ligne 18).

❖ L'installation éventuelle du site de maintenance du matériel roulant et des infrastructures de la future ligne de métro 18 sur le territoire de Palaiseau,

M. de LASTEYRIE a depuis longtemps affiché son souhait qu'il soit plutôt installé sur le site de Corbeville, à proximité de la N118 et moins proche des habitations ; à cet emplacement ce site de maintenance qui nécessite une superficie de 6 ha générerait moins de nuisances aux riverains, serait davantage accessible aux convois exceptionnels, et permettrait de préserver les espaces boisés palaisiens sur lesquels la construction du site est envisagée. Toutefois le commissaire de l'enquête publique sur la ligne 18 n'a pas pris en compte l'avis de la municipalité qui souhaite faire rouvrir le dossier.

Mme ONILLON fait remarquer que la future gare serait loin de beaucoup de Palaisiens du Plateau. M. le Maire répond que la contrainte de limitation des coûts invite à privilégier ce site d'implantation à la sortie du tunnel. M. POULAIN précise que dans tous les cas, les transports en commun seront adaptés en conséquence.

M. de LASTEYRIE partage son sentiment selon lequel le projet de métro desservant le plateau de Saclay a toute probabilité d'être validé tel que présenté lors de l'enquête, l'État ayant déjà massivement investi dans le développement du pôle scientifique.

Quant à l'hypothèse d'un site de la prochaine exposition universelle sur le plateau de Saclay, M. le Maire annonce que le choix du pays retenu sera fixé à la fin du premier semestre 2017. Dans le dossier pour la sélection du pays, l'agglomération Paris-Saclay a déposé une candidature sur le site de Corbeville.

Il est également annoncé un nouvel hôpital à proximité d'EDF Lab et donc proche de la gare « Palaiseau » de la ligne 18.

Les présents s'inquiètent du mitage des terres agricoles du Plateau autour de tous ces équipements.

❖ Information sur les forages géothermiques réalisés sur le Plateau

M. de LASTEYRIE informe qu'une source de chauffage sur le plateau de Saclay proviendra de la géothermie profonde (700 à 800 m) et que sur les quatre forages prévus, deux seront sur le territoire de Palaiseau. Dans le cadre du chantier, il sera également prévu d'aménager un captage d'eau potable d'« ultime secours » en cas de pollution exceptionnelle. M. le Maire ne dispose pas encore des informations précises sur les dates de travaux de forages, ni sur les nuisances qu'ils seront susceptibles d'occasionner.

❖ Déchèterie de Saclay limitrophe de Palaiseau.

M. le Maire annonce que l'emplacement prévu se situe dans le bois longeant la RD 36 et à proximité du « poste source » ERDF. Il s'agira d'un dépôt de déchets destinés au recyclage et en aucun cas d'un site de destruction par incinération ou enfouissement, donc sans gêne olfactive. M. de LASTEYRIE ajoute qu'une réflexion est en cours sur la création d'une « ressource innovante » : il s'agit d'un partenariat avec des associations locales mettant à disposition d'anciens équipements domestiques encore en bon état. Ce projet devrait se concrétiser dans les années à venir.

b) Demande d'aménagement d'un « terrain multigénérationnel » à proximité de la chaufferie.

M. le Maire rappelle que le terrain en question n'est pas la propriété de la Ville de Palaiseau. Une négociation avec les propriétaires sur son acquisition a démarré, mais n'a toujours pas abouti.

c) Point sur la propreté dans le quartier du Plateau notamment à proximité des bacs enterrés.

M. de LASTEYRIE informe qu'un effort particulier a été fait en faveur de la propreté dans le quartier Camille Claudel par les équipes des services municipaux, et que malgré cela des problèmes subsistent. De fait, une nouvelle augmentation du rythme de passage dans le quartier de ces équipes entraîne un risque de ne plus être en mesure d'assurer la propreté dans les autres secteurs de ville. C'est pourquoi M. le Maire envisage de proposer aux représentants des différentes résidences de l'écoquartier une

campagne de communication (actions de proximité, affichage...) pour sensibiliser les responsables d'incivilités.

Un participant rappelle la présence d'une benne sur un parking mais aujourd'hui retirée. M. le Maire répond que cette benne était à disposition des nouveaux arrivants et que sa présence était dérogatoire (une benne ne peut rester structurellement dans le quartier). Il discutera de son repositionnement temporaire avec l'adjoint en charge de cette question.

La question des bacs enterrés est soulevée par des participants qui font remarquer que des cartons restent souvent à côté. Trop souvent les cartons ne sont pas pliés et/ou déchirés avant d'être introduits dans l'ouverture et restent bloqués en partie haute si bien que les bacs ne peuvent plus rien accueillir.

d) Point sur la gestion des noues du quartier Camille Claudel.

Pour rappel, les noues permettent la rétention momentanée des eaux de pluie afin qu'elles ne se retrouvent pas trop vite dans les vallées. La mairie est responsable des noues le long de la route départementale ; elle en délègue la gestion au SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre).

Les noues intérieures sont de la responsabilité des copropriétaires organisés en ASL (Association Syndicale Libre).

M. CABON précise que Scientipôle Aménagement les a gérées pendant un an et qu'une partie au sud de la route de Saclay a été réattribuée.

M. le Maire reconnaît que des incohérences existent au sujet des responsabilités pour la gestion des noues et des jeux qui les accompagnent par rapport aux servitudes et aux droits de passage. M. de LASTEYRIE annonce que ce sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre avec les Syndics de copropriétés, Conseils syndicaux et amicales de locataires en 2017. A noter que le parcours de santé du Quartier Camille Claudel est géré par la Mairie.

e) Nuisances sonores aériennes à Palaiseau et dans le quartier.

M. le Maire, qui a bien eu connaissance de l'augmentation des nuisances sonores liées au trafic aérien, informe qu'elle était due au fait que la piste principale étant en travaux, le trafic a été transféré sur l'autre piste.

À la question sur la mise en service du nouveau radar, M. de LASTEYRIE répond qu'elle est prévue pour mars 2017 ; la question de l'avenir de l'ancien radar est toujours en attente d'une réponse de la part des services de l'Etat.

M. de LASTEYRIE n'a toujours pas de réponse à sa demande d'augmentation des fréquences de passage des bus de la ligne 91 06 les soirs et les week end mais un travail partenarial a été mis en place avec la région Ile-de-France et le STIF (Syndicat des transports en Ile-de-France).

3. Questions diverses.

- M. CARISTAN aborde la question des problèmes d'éclairage public dans le Quartier Camille Claudel : ils sont liés au Li-Fi. Le problème est en cours de traitement avec EDF. La Ville de Palaiseau est associée à la CPS pour l'entretien de ces lampadaires.
- M. CARISTAN annonce que le réglage intempestif de l'éclairage public au niveau de l'école Joliot-Curie est maintenant identifié et qu'il y sera remédié prochainement.
- La sortie piétonne du parking situé en face de la pharmacie du quartier Camille Claudel était difficile. M. CARISTAN informe que les services sont intervenus pour rendre la sortie vers la pharmacie plus aisée.
- Mme DESCHATRETTE revient sur une demande d'informations relatives aux budgets des syndicats de la Bièvre et de l'Yvette. M. POULAIN explique une différence de configuration des deux rivières impactant sur les investissements. Une étude de modélisation de l'Yvette étant en cours, et le plan pluriannuel d'investissement n'étant pas finalisé, M. POULAIN donnera plus d'informations ultérieurement. Pour information, M. POULAIN précise que la part du budget communal destinée au SIAHVY (Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de Vallée de l'Yvette) s'élève à 143 000 € et pour le SIAVB (Vallée de la Bièvre) à 86 000 €.

- M. BERTRAND réitère sa proposition de renforcer l'identité du quartier Camille Claudel par une sculpture sur la place des Causeuses par exemple, ou autre chose. M. CARISTAN rappelle que la pose d'une statue n'est pas envisageable sur cette place déjà très occupée, tout en remarquant que l'idée pourrait être retenue dans le cadre des projets du budget d'investissement des Conseils de quartier.
- Mme DESCHATRETTE estime que la place Séré de Rivières, située en entrée de quartier, pourrait faire l'objet d'un embellissement (à voir avec la commission investissement des Conseils de quartier).
- Mme CLÉMENT-KLEIN fait remarquer la disparition de certains commerces sur le marché des Causeuses. M. CARISTAN reconnaît qu'il est difficile de faire fonctionner un marché sans commerces autour et il y a eu un problème de synchronisation entre l'arrivée des nouveaux habitants dans le quartier et celle des commerçants dans les boutiques. La Ville reste attentive à cette question et veille à la pérennité des commerces dans ce secteur. M. CARISTAN poursuit en évoquant le stationnement encore insuffisant à proximité de la place des Causeuses qui pourra être amélioré par la réalisation du parking de 80 places dans le prolongement du Centre aquatique La Vague. Ce projet est encore en attente d'autorisations pour sa mise en œuvre.
- Une participante signale l'inoccupation des parkings souterrains des résidences entraînant un report et une saturation du stationnement sur le domaine public. Elle ajoute que des incivilités sont fréquentes en matière de stationnement. M. CARISTAN répond que la Ville n'a pas le pouvoir de forcer les habitants à stationner dans les parkings des résidences. De plus, les problèmes d'incivilités liées au stationnement sont connus de la police municipale qui est vigilante à ce sujet mais est en attente d'augmentation de son effectif d'agents pour renforcer sa présence. Les recrutements en cours concernent des postes d'ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique), dont les missions sont spécialisées sur les infractions aux règles s'imposant au stationnement des véhicules. En dehors de ces agents spécialisés, M. CARISTAN rappelle la diversité des missions de la police municipale qui ne peut malheureusement pas se concentrer exclusivement sur le stationnement sur le Plateau, malgré sa vigilance.
A noter qu'EDF a renoncé à son projet de voitures électriques en autopartage similaire à AutoLib. La rue Auguste Rodin qui traverse les Jardins de la Hunière est désormais en sens unique.
M. PERRAGUIN rappelle le stationnement problématique des véhicules à gros gabarit sur le chemin de la Hunière et des Joncherettes. M. CARISTAN explique que la révision du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion de réfléchir à la création d'une zone dédiée à ces véhicules.
La Ville pourrait-elle remédier au problème récurrent du stationnement sur la chaussée des camions de livraison du Carrefour City ?
- Le problème de la propreté dans la forêt domaniale est à nouveau cité. La mairie a demandé à rencontrer l'ONF pour discuter de l'avenir de cette forêt et en particulier de son entretien.
- M. CARISTAN informe de la réception par les services de la Ville du panneau destiné à l'affichage des comptes rendu du Conseil de quartier. Il propose aux participants de réfléchir à un emplacement dans le quartier de sorte à tenir informé le plus d'habitants possible. Le positionnement sur l'école Caroline Aigle risque de voir les informations sur le Conseil de quartier noyées par les informations d'ordre scolaire.
- Suite à une demande de mettre un panneau d'Interdiction de fumer dans le square des Joncherettes M. CARISTAN fait part d'une intervention de maintenance prochaine dans ce square. Un participant souhaite la remise en état de l'entourage du terrain de pétanque. Les services techniques seront avertis.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain Conseil de quartier.

Présentation des balades urbaines

Présentation de la journée citoyenne

Choix de l'emplacement du panneau d'affichage du Conseil de quartier

Ferme des Granges

Projets du Conseil pour la commission Investissement et nouvelles candidatures pour cette commission

